

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N°CS 8/2017**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 18 h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 04 avril 2017

Nombre de membres :

en exercice : 80
présents : 45
votants : 53
pouvoirs : 8

Étaient présents mesdames et messieurs :

REIGNIER Joël, GANDAUBER Gérard, ROUBY Annie, PANNAUD Eric, RIPOCHE Chantal, de MINAC Daniel, REDUREAU Denis, MARGAT Alain, VILPASTEUR Geneviève, TOUZINAUD Gaby, LUCQUIAUD Dominique, HILLAIRET Christian, GIRARD Loïc, FOCKEYDEY Anne, GARDELLE Jérôme, MASSIAS Yves, AKBAL Eric, CLAVEL Anne, ROBERT Michel, GILLARDEAU Claude, MAJEAU Stéphane, BON Jean-François, BARREAUD Sylvain, MOHSEN Raymond, PELLETIER Michel, SOULISSE Philippe, HENNIQUAU Agnès, COMBEAU Bernard, CHANTEREAU Michel, SEGUIN Brigitte, GRENON Jean-Claude, SERIS Alain, SIGNAT Lyllane, BROCCO Philippe, RIVIERE Monique, MACHON Jean-Philippe, BLEYNIE Françoise, VIOLLET Céline, DESRENTE Gérard, GERON Marine, BOUTON Gérard, CHOLLET Brigitte, HERAULT Catherine, TIXIER Lucien, LUDWIG Francis.

Objet :

**Mise à disposition
d'un bureau à la Région
Nouvelle Aquitaine**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

QUERE-JELINEAU Caroline (pouvoir à PANNAUD Eric), COMPAIN Jean-Paul (pouvoir à SERIS Alain), FORTIN Jacques (pouvoir à GRENON Jean-Claude), GAILLARD Gérard (pouvoir à RIVIERE Monique), LAPREE Véronique (pouvoir à GIRARD Loïc), DELHOUME Philippe, TUAL Pierre (pouvoir à de MINAC Daniel), RICHE Lionel, VEILLET Nelly (pouvoir à MACHON Jean-Philippe), MERCIER Sylvie, DOUBLET Michel, LAVENANT Bernadette (pouvoir à FOCKEYDEY Anne).

Secrétaire de Séance : Françoise BLEYNIE

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Jean-Claude GRENON rappelle que le Conseil Régional participe chaque année aux frais de mise à disposition d'un bureau destiné à un agent de la Région rattaché à la Direction de la Formation Professionnelle Continue, et occasionnellement à un élu régional. Ce bureau est intégré au sein des services du Pays de Saintonge Romane.

Il précise que le bail du Syndicat se terminant le 30 septembre 2017, un déménagement des bureaux est prévu au mois de septembre.

Le Président demande que la participation du Conseil Régional soit reconduite en 2017 pour un montant prévisionnel de 3 800 €.

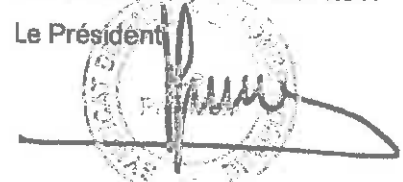
Le Président met aux voix cette contribution de la Région par rapport à la mise à disposition d'un bureau.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- inscrit cette recette de 3 800 € au budget 2017,
- autorise le Président à conduire les démarches et signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré, le 11 avril 2017

Le Président



Jean-Claude GRENON

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N°CS 9/2017**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 18 h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 04 avril 2017

Nombre de membres :
en exercice : 80
présents : 45
votants : 53
pouvoirs : 8

Étaient présents mesdames et messieurs :

REIGNIER Joël, GANDAUBER Gérard, ROUBY Annie, PANNAUD Eric, RIPOCHE Chantal, de MINIAC Daniel, REDUREAU Denis, MARGAT Alain, VILPASTEUR Geneviève, TOUZINAUD Gaby, LUCQUIAUD Dominique, HILLAIRET Christian, GIRARD Loïc, FOCKEY Anne, GARDELLE Jérôme, MASSIAS Yves, AKBAL Eric, CLAVÉL Anne, ROBERT Michel, GILLARDEAU Claude, MAJEAU Stéphane, BON Jean-François, BARREAU Sylvain, MOHSEN Raymond, PELLETIER Michel, SOULISSE Philippe, HENNIQUAU Agnès, COMBEAU Bernard, CHANTEREAU Michel, SEGUIN Brigitte, SERIS Alain, SIGNAT Lyliane, BROCCO Philippe, RIVIERE Monique, MACHON Jean-Philippe, BLEYNIE Françoise, VIOLLET Céline, DESRENTE Gérard, GERON Martine, BOUTON Gérard, CHOLLET Brigitte, HERAULT Catherine, TIXIER Lucien, LUDWIG Francis.

Objet :
**Compte de Gestion
2016**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

QUERE-JELINEAU Caroline (pouvoir à PANNAUD Eric), COMPAIN Jean-Paul (pouvoir à SERIS Alain), FORTIN Jacques (pouvoir à GRENON Jean-Claude), GAILLARD Gérard (pouvoir à RIVIERE Monique), LAPREE Véronique (pouvoir à GIRARD Loïc), DELHOUME Philippe, TUAL Pierre (pouvoir à de MINIAC Daniel), RICHE Lionel, VEILLET Nelly (pouvoir à MACHON Jean-Philippe), MERCIER Sylvie, DOUBLET Michel, LAVENANT Bernadette (pouvoir à FOCKEY Anne).

Secrétaire de Séance : Françoise BLEYNIE

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

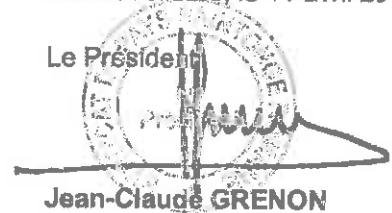
- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 pour le budget principal ;
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité des voix :

- déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, le 11 avril 2017

Le Président

A circular official stamp is partially visible behind the signature. The stamp contains the text "COMITE SYNDICAL" at the top and "2017" at the bottom. The signature is written in black ink over the stamp.

Jean-Claude GRENON

23900 - SM PAYS SAINTONGE ROMANE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	442 963,00	1 242 506,00	1 685 469,00
Titres de recettes émis (b)	368 876,77	811 204,30	1 180 081,07
Réductions de titres (c)	0,00	1 078,02	1 078,02
Recettes nettes (d = b - c)	368 876,77	810 126,28	1 179 003,05
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	442 963,00	1 242 506,00	1 685 469,00
Mandats émis (f)	351 986,08	794 267,55	1 146 253,63
Annulations de mandats (g)	2 880,00	1 516,82	4 396,82
Dépenses nettes (h = f - g)	349 106,08	792 750,73	1 141 856,81
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	19 770,69	17 375,55	37
(h - d) Déficit			

23900 - SM PAYS SAINTONGE ROMANE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	-1 451,71	0,00	19 770,69	0,00	18 318,98
Fonctionnement	265 714,78	0,00	17 375,55	0,00	283 090,33
TOTAL I	264 263,07	0,00	37 146,24	0,00	301 409,31
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	264 263,07	0,00	37 146,24	0,00	301 409,31

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N°CS 10/2017**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 18 h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 04 avril 2017

Nombre de membres :

en exercice : 80
présents : 44
votants : 51
pouvoirs : 7

Étaient présents mesdames et messieurs :

REIGNIER Joël, GANDAUBER Gérard, ROUBY Annie, PANNAUD Eric, RIPOCHE Chantal, de MINIAC Daniel, REDUREAU Denis, MARGAT Alain, VILPASTEUR Geneviève, TOUZINAUD Gaby, LUCQUIAUD Dominique, HILLAIRET Christian, GIRARD Loïc, FOCKEDEVY Anne, GARDELLE Jérôme, MASSIAS Yves, AKBAL Eric, CLAVEL Anne, ROBERT Michel, GILLARDEAU Claude, MAJEAU Stéphane, BON Jean-François, BARREAU Sylvain, MOHSEN Raymond, PELLETIER Michel, SOULISSE Philippe, HENNIQUAU Agnès, COMBEAU Bernard, CHANTEREAU Michel, SEGUIN Brigitte, SERIS Alain, SIGNAT Lyliane, BROCCO Philippe, RIVIERE Monique, MACHON Jean-Philippe, BLEYNIE Françoise, VIOLLET Céline, DESRENTE Gérard, GERON Martine, BOUTON Gérard, CHOLLET Brigitte, HERAULT Catherine, TIXIER Lucien, LUDWIG Francis.

**Objet :
Compte administratif
2016**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

QUERE-JELINEAU Caroline (pouvoir à PANNAUD Eric), COMPAIN Jean-Paul (pouvoir à SERIS Alain), GAILLARD Gérard (pouvoir à RIVIERE Monique), LAPREE Véronique (pouvoir à GIRARD Loïc), DELHOUME Philippe, TUAL Pierre (pouvoir à de MINIAC Daniel), RICHE Lionel, VEILLET Nelly (pouvoir à MACHON Jean-Philippe), MERCIER Sylvie, DOUBLET Michel, LAVENANT Bernadette (pouvoir à FOCKEDEVY Anne).

Secrétaire de Séance : Françoise BLEYNIE

Acte rendu exécutoire après publication ou affichage ou notification aux intéressés ainsi qu'après transmission au service de légalité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L. 2121-31, et L.5711-1,

Le compte administratif 2016 présente un solde global d'exécution annuel de 37 146,24 € :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016

Fonctionnement		Investissement	
Solde reporté 2015	265 714,78	Solde reporté 2015	- 1 451,71
Recettes 2016	810 126,28	Recettes 2016	368 876,77
Dépenses 2016	792 750,73	Dépenses 2016	349 106,08
Résultat 2016	17 375,55	Résultat 2016	19 770,69
Résultat cumulé 2016	283 090,33	Résultat cumulé 2016	18 318,98
Engagements en recette	140 186,15	RAR en recette	54 033,00
Engagements en dépense	38 973,40	RAR en dépense	89 095,00
Solde engagements	101 212,75	Solde RAR	- 35 062,00

Après intégration du résultat de l'exercice antérieur des deux sections confondues (264 263,07 €), le résultat de clôture présente un excédent total de 301 409,31 € :

- . + 283 090,33 € en section de fonctionnement,
- . + 18 318,98 € en section d'investissement.

Jean-Claude GRENON, Président se retire de la salle de réunion.
Jean-Philippe MACHON, 1^{er} vice-président préside la réunion et soumet aux membres du Comité syndical l'approbation du compte administratif 2016.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- approuve le compte administratif 2016 du budget principal.

Fait et délibéré, le 11 avril 2017

Le Président



Jean-Claude GRENON

REÇU

20 AVR. 2017

Sous-Préfecture
de SAINTES

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N°CS 11/2017**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 18 h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 04 avril 2017

Nombre de membres :
en exercice : 80
présents : 45
votants : 53
pouvoirs : 8

Étaient présents mesdames et messieurs :

REIGNIER Joël, GANDAUBER Gérard, ROUBY Annie, PANNAUD Eric, RIPOCHE Charital, de MINIAU Daniel, REDUREAU Denis, MARGAT Alain, VILPASTEUR Geneviève, TOUZINAUD Gaby, LUCQUIAUD Dominique, HILLAIRET Christian, GIRARD Loïc, FOCKEDEVY Anne, GARDELLE Jérôme, MASSIAS Yves, AKBAL Eric, CLAVEL Anne, ROBERT Michel, GILLARDEAU Claude, MAJEAU Stéphane, BON Jean-François, BARREAU Sylvain, MOHSEN Raymond, PELLETIER Michel, SOULISSE Philippe, HENNIQUAU Agnès, COMBEAU Bernard, CHANTEPEAU Michel, SEGUIN Brigitte, SERIS Alain, SIGNAT Lyliane, BROCCO Philippe, RIVIERE Monique, MACHON Jean-Philippe, BLEYNIE Françoise, VIOLLET Céline, DESRENTE Gérard, GERON Martine, BOUTON Gérard, CHOLLET Brigitte, HERAULT Catherine, TIXIER Lucien, LUDWIG Francis.

Objet :
**Affectation du résultat
de l'exercice 2016**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

QUERE-JELINEAU Caroline (pouvoir à PANNAUD Eric), COMPAIN Jean-Paul (pouvoir à SERIS Alain), FORTIN Jacques (pouvoir à GRENON Jean-Claude), GAILLARD Gérard (pouvoir à RIVIERE Monique), LAPREE Véronique (pouvoir à GIRARD Loïc), DELHOUME Philippe, TUAL Pierre (pouvoir à de MINIAU Daniel), RICHE Lionel, VEILLET Nelly (pouvoir à MACHON Jean-Philippe), MERCIER Sylvie, DOUBLET Michel, LAVENANT Bernadette (pouvoir à FOCKEDEVY Anne).

Secrétaire de Séance : Françoise BLEYNIE

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et L.5711-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant le compte administratif 2016 présenté aux membres du Comité syndical ;

Considérant les dotations d'amortissement des immobilisations prévues au projet de budget 2017 ;

Le Président présente les résultats de l'année 2016 :

Résultat de fonctionnement		
Résultat de l'exercice	+ 17 375,55 €	A
Résultats antérieurs reportés	+ 265 714,78 €	B
Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	+ 283 090,33 €	C (A+B)
<hr/>		
Solde des engagements reportés	+ 101 212,75 €	D
Résultat après cumul des engagements	+ 384 303,08 €	E (C+D)
<hr/>		
Solde d'exécution d'investissement		
D 001 (besoin de financement)		F
R 001 (excédent de financement)	+ 18 318,98 €	
Solde des Restes à Réaliser d'Investissement	- 35 062,00 €	G
<hr/>		
Besoin de financement	- 16 743,02 €	H (F+G)
<hr/>		
Affectation :	+ 283 090,33 €	I (C)
<hr/>		
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0,00 €	
2) Report en fonctionnement R002	+ 283 090,33 €	
Déficit reporté	0,00 €	

Compte-tenu de l'équilibre de la section d'investissement du projet de budget 2017 sans virement de la section de fonctionnement ni besoin de recourir à une affectation partielle du résultat et de l'importance pour le Syndicat de pays de réserver des crédits en section de fonctionnement en vue des prochains exercices, le résultat de fonctionnement cumulé 2016 soit + 283 090,33 € sera reporté au budget primitif 2017.

Le Président propose d'affecter ce résultat en fonctionnement au compte 002 soit 283 090,33 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré, le 11 avril 2017

Le Président



Jean-Claude GRENON

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N°CS 12/2017**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 18 h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 04 avril 2017

Nombre de membres :

en exercice : 80
présents : 45
votants : 53
pouvoirs : 8

Étaient présents mesdames et messieurs :

REIGNIER Joël, GAINDAUBER Gérard, ROUBY Annie, PANNAUD Eric, RIPOCHE Chantal, de MINIAC Daniel, REDUREAU Denis, MARGAT Alain, VILPASTEUR Geneviève, TOUZINAUD Gaby, LUCQUIAUD Dominique, HILLAIRET Christian, GIRARD Loïc, FOCKEDEVY Anne, GARDELLE Jérôme, MASSIAS Yves, AKBAL Eric, CLAVEL Anne, ROBERT Michel, GILLARDEAU Claude, MAJEAU Stéphane, BON Jean-François, BARREAU Sylvain, MOHSEN Raymond, PELLETIER Michel, SOULISSE Philippe, HENNIQUAU Agnès, COMBEAU Bernard, CHANTEREAU Michel, SEGUIN Brigitte, SERIS Alain, SIGNAT Lyliane, BROCCO Philippe, RIVIERE Monique, MACHON Jean-Philippe, BLEYNIE Françoise, VIOLLET Céline, DESRENTE Gérard, GERON Martine, BOUTON Gérard, CHOLLET Brigitte, HERAULT Catherine, TIXIER Lucien, LUDWIG Francis.

Objet :
**Cotisations 2017 à des
organismes extérieurs**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

QUERE-JELINEAU Caroline (pouvoir à PANNAUD Eric), COMPAIN Jean-Paul (pouvoir à SERIS Alain), FORTIN Jacques (pouvoir à GRENON Jean-Claude), GAILLARD Gerard (pouvoir à RIVIERE Monique), LAPREE Véronique (pouvoir à GIRARD Loïc), DELHOUME Philippe, TUAL Pierre (pouvoir à de MINIAC Daniel), RICHE Lionel, VEILLET Nelly (pouvoir à MACHON Jean-Philippe), MERCIER Sylvie, DOUBLET Michel, LAVENANT Bernadette (pouvoir à FOCKEDEVY Anne).

Secrétaire de Séance : Françoise BLEYNIE

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Le Président présente les cotisations prévues au titre de l'année 2017 :

■ **Fédération nationale des SCOT**

La cotisation annuelle s'élève à 0,01 € par habitant.
Les crédits réservés pour la cotisation 2017 sont de 1 000 €.

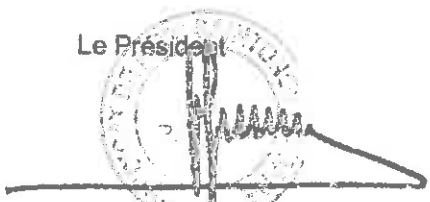
■ **Syndicat Informatique : politique SIG 17**

La cotisation demandée en 2016 s'élevait à 4 408 €.
Les crédits réservés s'élèvent pour 2017 à 1 000 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.

Fait et délibéré, le 11 avril 2017

Le Président


Jean-Claude GRENON

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N°CS 13/2017**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 18 h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 04 avril 2017

Nombre de membres :

en exercice : 80
présents : 45
votants : 53
pouvoirs : 8

Étaient présents mesdames et messieurs :

REIGNIER Joël, GANDAUBER Gérard, ROUBY Annie, PANNAUD Eric, RIPOCHE Chantal, de MINIAU Daniel, REDUREAU Denis, MARGAT Alain, VILPASTEUR Geneviève, TOUZINAUD Gaby, LUCQUIAUD Dominique, HILLAIRET Christian, GIRARD Loïc, FOCKEDEV Anne, GARDELLE Jérôme, MASSIAS Yves, AKBAL Eric, CLAVEL Anne, ROBERT Michel, GILLARDEAU Claude, MAJEAU Stéphane, BON Jean-François, BARREAU Sylvain, MOHSEN Raymond, PELLETIER Michel, SOULISSE Philippe, HENNIQUAU Agnès, COMBEAU Bernard, CHANTEREAU Michel, SEGUIN Brigitte, SERIS Alain, SIGNAT Lyliane, BROCCO Philippe, RIVIERE Monique, MACHON Jean-Philippe, BLEYNIE Françoise, VIOLLET Céline, DESRENTE Gérard, GERON Marine, BOUTON Gérard, CHOLLET Brigitte, HERAULT Catherine, TIXIER Lucien, LUDWIG Francis.

Objet :
**Cotisations annuelles
2017 des EPCI**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

QUERE-JELINEAU Caroline (pouvoir à PANNAUD Eric), COMPAIN Jean-Paul (pouvoir à SERIS Alain), FORTIN Jacques (pouvoir à GRENON Jean-Claude), GAILLARD Gérard (pouvoir à RIVIERE Monique), LAPREE Véronique (pouvoir à GIRARD Loïc), DELHOUME Philippe, TUAL Pierre (pouvoir à de MINIAU Daniel), RICHE Lionel, VEILLET Nelly (pouvoir à MACHON Jean-Philippe), MERCIER Sylvie, DOUBLET Michel, LAVENANT Bernadette (pouvoir à FOCKEDEV Anne).

Secrétaire de Séance : Françoise BLEYNIE

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou
notification aux
intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5212-16 et L.5212-18 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral : n° 03-494-DRCLAJ-B2 portant création du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane, modifié par les arrêtés préfectoraux n°12-177-DRCTE-B2 du 20 janvier 2012 et 14-411-DRCTE-B2 du 13 février 2014 portant modification de ses statuts ;

Vu la délibération n° 47/2013 relative aux statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

Considérant le produit des recettes nécessaires à l'équilibre du budget relatif aux missions du socle commun ;

Considérant la décision du Comité syndical lors de sa réunion du 28 mars 2017, lors du Débat d'Orientations budgétaires, de privilégier le maintien des cotisations du socle commun et des missions à la carte ;

Considérant le produit des recettes nécessaires à l'équilibre du budget relatif aux missions réalisées à la carte pour le compte des communautés de communes :

- accompagnement de la maîtrise d'ouvrage des communes en matière d'urbanisme prévisionnel et opérationnel ;
- programmation culturelle « Plaisirs de Saison », projet « Résonance » sur les communautés de communes, les Parcours d'Education Artistique et Culturelle auxquels est associée la programmation « Du spectacle plein les mirettes ! ».

Le 28/04/2017

Considérant que la population de référence pour des cotisations annuelles est la population totale entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et actualisée chaque année par l'INSEE ;

Considérant que la population de référence prise en compte pour le calcul de la participation à la candidature UNESCO portée par l'association Les Savoir-faire du Cognac est la population municipale entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et actualisée chaque année par l'INSEE ;

Le Président présente la répartition des cotisations par EPCI ci-après :

Cotisation commune 2017 calculée sur la base de la population totale des EPCI :

Cotisation sur socle commun à 4,45 € / habitant - population totale : 93 617 habitants	
CdA de Saintes (61 808 habitants)	275 045,60 €
CdC Canton de Gémozac (14 236 habitants)	63 350,20 €
CdC Cœur de Saintonge – Charente Arnoult (17 573 habitants)	78 199,85 €
TOTAL	416 595,65 €

Cotisation complémentaire 2017 calculée sur la base de la population totale des EPCI :

Cotisation sur socle commun à 2,84 € / habitant - population totale : 31 809 habitants	
CdC Canton de Gémozac (14 236 habitants)	40 430,24 €
CdC Cœur de Saintonge – Charente Arnoult (17 573 habitants)	49 907,32 €
TOTAL	90 337,56 €

Participation à la candidature UNESCO portée par l'association Les savoir-faire du Cognac calculée sur la base de la population municipale des EPCI :

Cotisation sur socle commun à 0,10 € / habitant - population municipale : 90 113 habitants	
CdA de Saintes (59 179 habitants)	5 917,90 €
CdC Canton de Gémozac (13 898 habitants)	1 389,80 €
CdC Cœur de Saintonge – Charente Arnoult (17 036 habitants)	1 703,60 €
TOTAL	9 011,30 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la cotisation commune à 4,45 € par habitant au titre de l'exercice 2017 pour les trois EPCI membres ;
- approuve la cotisation complémentaire à 2,84 € par habitant au titre de l'exercice 2017, pour les Communautés de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge et du canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole, cotisation relative aux missions à la carte conduites pour ces EPCI en matière d'urbanisme, culture et de patrimoine ;

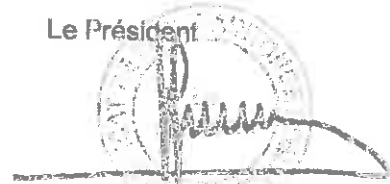
Le 20/04/2017

N° 17-251710562-20170411-0_13_2017-DE

- approuve la participation de 0,10 € par habitant au titre de l'exercice 2017, pour les trois EPCI membres, relative à la démarche de candidature UNESCO portée par l'association *Les Savoir-Faire du Cognac* ;
- inscrit les recettes correspondantes à l'article 74758 du budget principal 2017 ;
- autorise le Président, à défaut le 3^{ème} Vice-président, à signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré, le 11 avril 2017

Le Président

A circular official stamp is partially visible behind the signature. The signature is written in black ink and is a cursive script.

Jean-Claude GRENON

le 26/04/2017

Application de l'article 1 de la loi n° 2015

017-254710502-20170411-D_14_2017-PT

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS
DE SAINTONGE ROMANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL N°CS 14/2017**

CHARENTE-MARITIME
Arrondissement
de Saintes

L'an deux mille dix-sept, le 11 avril à 18 h, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à Saintes, sous la présidence de Jean-Claude GRENON, Président du Pays de Saintonge Romane.

Date de convocation : le 04 avril 2017

Nombre de membres :

en exercice : 80
présents : 45
votants : 53
pouvoirs : 8

Étaient présents mesdames et messieurs :

REIGNIER Joël, GANDAUBER Gérard, ROUBY Annie, PANNAUD Eric, RIPOCHE Chantal, de MINIAC Daniel, REDUREAU Denis, MARGAT Alain, VILPASTEUR Geneviève, TOUZINAUD Gaby, LUCQUIAUD Dominique, HILLAIRET Christian, GIRARD Loïc, FOCKEDEVY Anne, GARDELLE Jérôme, MASSIAS Yves, AKBAL Eric, CLAVEL Anne, ROBERT Michel, GILLARDEAU Claude, MAJEAU Stéphane, BON Jean-François, BARREAUD Sylvain, MOHSEN Raymond, PELLETIER Michel, SOULISSE Philippe, HENNIQUAU Agnès, COMBEAU Bernard, CHANTEREAU Michel, SEGUIN Brigitte, GRENON Jean-Claude, SERIS Alain, SIGNAT Lyliane, BROCCO Philippe, RIVIERE Monique, MACHON Jean-Philippe, BLEYNIE Françoise, VIOLLET Céline, DESRENTÉ Gérard, GERON Martine, BOUTON Gérard, CHOLLET Brigitte, HERAULT Catherine, TIXIER Lucien, LUDWIG Francis.

Objet :

**Vote du budget primitif
2017**

Étaient absents excusés mesdames et messieurs :

QUERE-JELINEAU Caroline (pouvoir à PANNAUD Eric), COMPAIN Jean-Paul (pouvoir à SERIS Alain), FORTIN Jacques (pouvoir à GRENON Jean-Claude), GAILLARD Gérard (pouvoir à RIVIERE Monique), LAPREE Véronique (pouvoir à GIRARD Loïc), DELHOUME Philippe, TUAL Pierre (pouvoir à de MINIAC Daniel), RICHE Lionel, VEILLET Nelly (pouvoir à MACHON Jean-Philippe), MERCIER Sylvie, DOUBLET Michel, LAVENANT Bernadotte (pouvoir à FOCKEDEVY Anne).

Secrétaire de Séance : Françoise BLEYNIE

Acte rendu exécutoire
après publication ou
affichage ou notification
aux intéressés ainsi
qu'après transmission
au service de légalité.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Comité syndical du 28 mars 2017, le Président rappelle qu'une copie du budget présenté par nature, a été jointe au dossier de l'ordre du jour. Il précise que le budget primitif 2017 s'équilibre :

- pour la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 127 905 € ;
- et pour la section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 131 420 €.

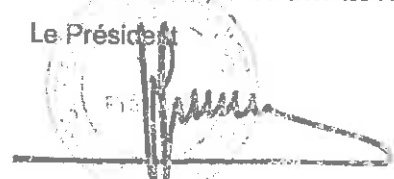
Le Président demande à l'assemblée s'il y a des observations ou des questions concernant le vote du budget primitif 2017. Aucune observation n'étant faite, il invite les membres du Comité à délibérer :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- adopte le budget primitif 2017 tel qu'annexé.

Fait et délibéré, le 11 avril 2017

Le Président



Jean-Claude GRENON